

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 2009832	Date d'inspection Le 15 août 2019	
Nom de l'établissement Les Flots		Numéro de téléphone (506) 627-4223	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Vanessa Giberson		Titre du poste Enquêtrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	28(2)	28 juin 2019	15 août 2019
Commentaires généraux La garderie rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance, permis recommander. Les enfants de la Garderie étaient sur une sortie lors du suivi d'inspection.			

original signé par
Vanessa Giberson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 août 2019

Date

original signé par
Aldora LeClaire

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 août 2019

Date